

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

OBJET :
CONVENTION DE
DEPÔT VENTE
Julie AUTHA

Nombre de
membres en
exercice : 15

Convocation en
date du :
28/05/2025

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 05 juin 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :
Mme Monique CHING - M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON
Mme Céline CABAL - Mme Hamel LAHCINI

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Nathalie CHAPPERT
GAUJAL M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES
- M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT M. Lucas JAULENT -
Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain
MASSA

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs
Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant des professionnels de la glisse :
M. BRIGASCO

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :
M. Adrien BEAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250605-D2025_24_AU

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE - M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la convention de dépôt vente entre l'Office de Tourisme et Julie AUTHA fixant les tarifs de vente

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 05 juin 2025

Céline CABAL
Vice-Présidente



Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250605-D2025_24_RU

CONTRAT DÉPÔT VENTE

CONCLU ENTRE PROPRIÉTAIRE-DEPOSANT

Julie Autha,

domiciliée au 5 rue Bardou A45, 31200 Toulouse, dont l'activité est immatriculée sous le numéro SIRET 907 880 579 00012

ET LE DEPOSITAIRE-VENDEUR

OFFICE DE TOULISME de LEUCATE

domicilié(e) au Espace Henry de Monfreid, 185 Rue de Veyret
dont l'activité est immatriculée sous le numéro 413721952.000.21 PORT LEUCATE,
1370 LEUCATE

ensemble dénommé(e)s "les Parties"

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet le dépôt de marchandises appartenant au Propriétaire-Déposant dans le local commercial du Dépositaire-Vendeur, à charge pour ce dernier de les vendre en son nom et pour son compte, contre une rémunération de ses services d'intermédiaire. Ces produits restent la propriété du Propriétaire-Déposant jusqu'à leur vente effective.

Les marchandises faisant l'objet du contrat sont détaillées dans la fiche de dépôt ci-jointe.

2. Lieu de vente

Le local commercial du Dépositaire-Vendeur est situé à l'adresse ci-après : E.H.M., 185

Rue du Veyret, PORT LEUCATE, 1370 LEUCATE
et les points d'information touristique de Leucate village
de la Plauqui

3. Fixation du prix

Le prix de vente des articles au client final est fixé d'un commun accord entre Dépositaire-Vendeur et Propriétaire-Déposant.

Il est mentionné pour chaque article sur la fiche de dépôt annexée au présent contrat.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

73_CO-011-413721952-20250605-D2025_24_RU

4. Rémunération des parties

Le Dépositaire-Vendeur perçoit pour ses services d'intermédiaire une commission s'élevant à 25% du montant des ventes réalisées. Le solde, soit 75%, du prix de vente TTC sera reversé au Propriétaire-Déposant.

5. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

6. Obligation du Dépositaire-Vendeur

Le Dépositaire-Vendeur s'engage à louer un espace adapté au sein de son local aux marchandises du Propriétaire-Déposant.

Le Dépositaire-Vendeur s'engage à régler au Propriétaire-Déposant les sommes lui revenant au titre des ventes intervenues sur la période écoulée. Les versements se feront mensuellement si la période dure plus d'un mois.

Le Dépositaire-Vendeur s'engage à régler au Propriétaire-Déposant la somme totale lui revenant si un dommage était effectué aux marchandises du Propriétaire-Déposant (casse, vol, dommages empêchant la marchandise d'être vendue à nouveau)

En cas de manquement de sa part à cette obligation, il devra régler le prix des marchandises détruites, perdues ou volées au Propriétaire-Déposant, après déduction du montant de sa commission, comme si les marchandises avaient été vendues. Le Dépositaire-Vendeur ne sera pas tenu responsable en cas de force majeure.

7. Obligation du Propriétaire-Déposant

- Le Propriétaire-Déposant certifie que tous les produits confiés et exposés à la vente sont issus de sa création personnelle et qu'ils ne portent atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

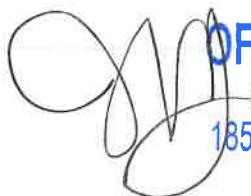
- Le Propriétaire-Déposant s'engage à suivre l'état de son dépôt et à fournir du réassort sur demande du Dépositaire-Vendeur.

SIGNATURES Fait à Toulouse, le 20/03/2025.

Le Propriétaire-Déposant : Julie Autha



Le Dépositaire-Vendeur :



OFFICE DE TOURISME
Espace Henry de Monfreid
185 Rue du Veyret - Port Leucate
11370 LEUCATE
Tél. 04 68 40 91 31 - info@leucate.net

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

73_CO_011-413721952-20250605-D2025_24_RU

FICHE DÉPÔT VENTE

Date :

Désignation du produit (ou référence)	Quantité déposée	Prix de vente au public	Commission	TOTAL
Jeu de 7 familles spécial occitanie	20	14€	25%	
TOTAL	20			

SIGNATURES

Fait à Toulouse, le 20/03/2025.

Le Propriétaire-Déposant : Julie Autha 	Le Dépositaire-Vendeur :  OFFICE DE TOURISME Espace Henry de Monfreid 185 Rue du Veyret - Port Leucate 11370 LEUCATE Tél. 04 68 40 91 31 - info@leucate.net
---	--

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

73_CO-011-413721952-20250605-D2025_24_RU

CHIÈRE MME LE PREFET
République Française
Ministère de l'Intérieur
DÉPARTEMENTAL
de la Haute-Savoie

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025
Application agréée E-legalite.com
73_CO-011-413721952-20250605-D2025_24_RU